

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-273 DU 14 JUIN 1993

DECRET N° / FPRA/DGFP/DGCA/SAV.
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche du Personnel de la Recherche Scientifique et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.
En tête : NDINGA-MAKANDA (Accel Arnaud.)

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

D.G.B.

(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n°82/842 du 16 Septembre 1982 portant Statut Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

(/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F.

(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie le 29 Mars 1991 à Brazzaville;

D E C R E T E :

...../.....

Recherche Scientifique dont les noms et prénoms suivent :

A/- MAITRES DE RECHERCHE

Pour le 2° échelon, A 2 ans

MM.- NDINGA-MAKANDA (Accel Arnaud) en service au Cabinet du MESST
- ONTSIRA -" au Projet Mayombe

Pour le 3° échelon, à 2 ans

Mr.- NGOY (Jean Jacques) en service au CRVZ

Pour le 4° échelon, à 2 ans

Mr.- MABANZA (Joseph) en service à l'ORSTOM Brazzaville

B/- CHARGES DE RECHERCHE

Pour le 2° échelon, à 2 ans

Mr.- NGOMA (Jean Marie) en service à la Direction Générale de la Rec.Sc.

Pour le 3° échelon, à 2 ans

MM.- ANDOKA (Gaston) en service à la DGRST

- AKOUALA Jean Joseph; en service à l'ORSTOM Brazzaville

- OYO (Pierre) en service à la DGE

- BONGO-PASSI Gabriel; en service à la DGRST

- MOUTSAMBOTE (Jean Marie) en service au CERVE

Pour le 4° échelon, à 2 ans

Mr.- ELLALY (Gabriel Gaston) en service au CRIPT

Pour le 5° échelon, à 2 ans

Mr.- BOUNGOU (Gaspard) en service à la DGRST

C/- ATTACHES DE RECHERCHE

Pour le 3° échelon, à 2 ans

MM.- MAVOUNGOU (Oscar) en service à la DGRST

- ONDONGO Mathias; en service au CERGEC

- SENGA (Bertin) en service au CRVZ

- FILA-BAKABADIO Jean-François; en service à la DGRST

- TCHIBINDAT (Félicité) en service à la DSF

A 30 mois

MM.- MATOKO (François Xavier) en service à la DGRST

- MBOUMBA-KAY Dieudonné; en service au CRVZ

- MATOKO Eliza; en service à l'ORSTOM Brazzaville

- ELION-MBOUSSA (Albert) en service à l'ORSTOM Brazzaville

- MVILA (Armand Claude) en stage au Cameroun

Pour le 4° échelon, à 2 ans

MM.- MOUKEMBOU (Calvain) en service au CRAL

- BIZENGA (Jean-François) en service au CERGEC

- NDINGUI-DIANKOUITA (François) en service au CERGEC

- NDINGA-BOUDJOUNBA (Stanislas) en service au LNSP

- MFOUKOU-NTSAKALA (André) en service au CRVZ

.... /

MF

Pour le 5° échelon, à 2 ans

- MM.- LOEMBA-NDEMBI (Jules;) en service à la DGRST
- SAMBA Jean Marie, en service à l'ORSTOM Brazzaville
- KINTSA (Jacques,) en service au CERGEC
- MAKAYA Jean François, en service à l'ORSTOM Pointe-Noire
- PANGOU (Valentin,) en service à la Primature
- KIBONGUI Jean Pierre, en service au CRAL
- MOUTANDA (Antoine,) en service au CTFT Pointe-Noire
- SAMBA née BADILA Céline, en service à la DGRST
- NZOUMBA (Pauline,) en service à la DGRST

Pour le 6° échelon, à 2 ans

- MM.- MALONGA (Raphaël) en service au CRVZ
- MOUTALA (Thomas,) en service à la DGRST

Pour le 7° échelon, à 2 ans

- MM.- MINGUI (Jean Marcel) en service au CRAL
- NDILOU-NDILOU en service au CRAL

Pour le 8° échelon, à 2 ans

- MM.- NSOUARI (Denis) en service au CRVZ
- NGANGA (Thomas) en service à l'ORSTOM Brazzaville

Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans.

D/- ATTACHES DE RECHERCHE

Pour le 3° échelon

- Mr.- LOUBANA (Pierre, Michel,) en stage au Cameroun

Pour le 5° échelon

- Mr.- NGOUMBI (Jean Sulpice) en stage en France

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 14 Juin 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DGCA.....	44
DGFP/BST.....	3
DGB.....	3
DCCF.....	3
DGRST/DOS.....	44
INTERESSES.....	44
SGG/BC.....	2